



ELECTIONS MUNICIPALES DECEMBRE 2020 QUESTIONS AUX CANDIDATS

52, rue des Chênes 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse
Courriel.vhsr@bbox.fr
Site : vhsr.fr

Le questionnaire a été rédigé par des membres
de l'association habitant le quartier

QUARTIER DES HAUTS DE ST REMY / BEAUPLAN)

Les réponses au questionnaire ont été enregistrées par ordre de réception

Pour rappel : 😊 cette émoticône illustre les points appréciés par les rédacteurs.

Liste SAINT REMY TOUJOURS menée par Monsieur Jean Louis BINICK
Liste LORA 2020 menée par Monsieur Dominique BAVOIL

1. Combien d'habitants de Beauplan sont dans votre liste ?

6

4

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE :

Plusieurs communes mettent en place une méthode pour l'organisation de la vie démocratique dans leur commune : Les Molières, Magny les Hameaux ...

2. Avez-vous l'intention de créer les conditions d'une participation plus active des citoyens à la vie communale ? Si oui quels seraient les moyens :

Oui, c'est l'ADN de notre liste et d'ailleurs nous avons organisée une rencontre citoyenne le 23 janvier 2020 qui s'est intitulée « Vers une démarche de co-construction : une autre manière de conduire la ville »

Durant ce cours mandat de 2 ans, nous avons organisé nombre de réunions publiques pour informer et recueillir les demandes des habitants : par exemple les travaux de la rue Lamartine (le projet final est bien différent du projet initial suite aux réunions publiques, réunions du conseil de quartier, recueil des remarques par mail, inauguration sur place, ...), les travaux d'assainissement avenues d'Assas et Hoche, etc.

A chaque fois, pour une meilleure interaction avec les citoyens, nous avons fait participer les entreprises qui intervenaient pour le meilleur niveau d'information.

Pour tous les nouveaux projets structurants, nous continuerons cette démarche de concertation active.

3. Comment envisagez-vous de prendre connaissance des besoins des habitants ?

Avec des commissions extra-municipales, des commissions projets, un comité des sages, sans oublier le comité local jeunes ...

(sans réponse de la part de LORA2020)

3bis. De les prendre en compte ?

De la même façon avec si besoin des votations citoyennes

Voir réponse précédente

3ter. De les transmettre ?

Idem

Voir réponse précédente

4. *La démocratie participative n'est possible qu'à travers la transparence de l'action politique locale et l'information. Pour que cela ne soit pas que des mots, avez-vous l'intention de faire participer les associations à des commissions, si oui lesquelles ?*

Commissions extra-municipales citées ci-dessus composées d'élus, d'habitants, d'associations et de personnes extérieures possédant une expertise sur un sujet précis.

Ce ne sont pas des mots puisque nous faisons déjà participer les associations agréées de Saint-Rémy aux commissions Urbanisme et Cadre de vie. Nous continuerons à le faire, ce n'est pas une obligation légale mais notre volonté affichée de transparence. Pour rappel, l'agrément est donné par le préfet.

5. *Les Conseils de quartier ont été mal gérés, compte-rendus et feuille de route jamais envoyés malgré de nombreuses relances : seulement 2 conseils ont eu lieu, le dernier le 18 janvier 2019. Pouvez-vous en expliquer les raisons : (élus sortants)*

Il faut trouver une vraie implication à la fois des élus référents et d'un plus grand nombre d'habitants et pour cela il faut démontrer leur réelle utilité.

Trop de charge de travail

5bis. *Comptez-vous y remédier ?*

D'abord trouver un chef de file "non-élu" par quartier et un élu concerné et donner les moyens à ce chef de file d'intervenir directement auprès des élus en charge des dossiers voire auprès d'un interlocuteur dédié services municipaux afin de faire avancer vraiment les dossiers !

Oui nous allons refondre le fonctionnement et leur attribuer un budget que chaque quartier pourra investir selon ses priorités

6. *L'installation d'une antenne Free Plaine de Chevincourt obligeait, selon la loi, le maire de :*
1) *informer les habitants AVANT l'acceptation de l'installation,*
2) *démontrer que la présence de plusieurs antennes et de lignes à haute tension dans le périmètre défini ne dépassent pas les valeurs limites d'expositions aux champs magnétiques.*
Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait ? (élus sortants)

Même raison que les interventions "sauvages" de l'ONF dans la forêt de Beauplan pour ouvrir de nouveaux chemins ou pistes cyclables : comme il n'y a pas d'interlocuteur ou élu attiré en mairie, les services du département et les prestataires ont les mains libres et ensuite c'est trop tard pour intervenir.

La loi ELAN « interdit d'interdire » l'implantation de nouvelles antennes, dès qu'un certain nombre de conditions sont respectées, dont la distance aux habitations. C'était le cas ici. Pour info, les antennes existantes (Orange et SFR) sont installées sur un pylône propriété d'ERDF. Une autre installation route de la Butte aux Buis a elle été interdite, car les distances n'étaient pas respectées.

7. *Appliquerez-vous le principe de précaution concernant la localisation de nouvelles antennes de téléphonie mobile éventuelles (par rapport au danger des ondes électromagnétiques - notamment avec la 5G à venir). ?*

Nous poserons le principe de précaution concernant l'impact de la future 5G mais, oui il faut éviter qu'une "horreur" comme celle dans la plaine de Chevincourt apparaisse de nouveau dans cet espace encore préservé sans aucune concertation ou information !

Oui nous respecterons la législation

8. *Dans le cas de la création d'un nouveau Plan Local de l'Urbanisme pour l'ensemble de la commune comptez-vous faire participer les habitants pour une réflexion approfondie et connaître leurs attentes. Par quels moyens ?*

Oui, l'exercice a déjà été fait entre 2016 et 2017, les ateliers avaient rassemblé beaucoup d'habitants, mais peut-être pas assez ...

Il n'y aura pas de création d'un nouveau plan d'Urbanisme, mais une révision au juste assez, pour le mettre à jour et prendre en compte les nouveaux textes et règlements et changer l'orientation d'aménagement du terrain des sœurs.

Il n'y donc pas de remise en cause du PLU pour Beauplan.

9. *Dans le cadre de la sécurité : pourrait-il y avoir des réunions d'échange régulières avec la Police Municipale ?*

Oui, c'est un sujet majeur mais en concertation et relation avec la Gendarmerie de Chevreuse.

Oui avec la police municipale ET la gendarmerie, qui est demandeuse. Durant ce court mandat, nous avons pu rétablir une relation de confiance avec la gendarmerie. Les délits sur notre commune sont en diminution, nous avons mis en place le plan « voisins et solidaires ». Il y a encore des cambriolages dans les commerces et chez des particuliers : quelques notions simples de prévention sont à rappeler.

COMMUNICATION :

- ☺ La gestion de la salle de la Maison de Beauplan

10. *Le panneau lumineux d'affichage est mal placé, il y aurait lieu de le décaler après le stop au carrefour de la rue des Noyers et l'avenue des Buissons (ainsi que VHSR l'avait demandé avant l'installation)*

Techniquement est-ce possible, problème de branchement au réseau électrique ? si oui il faut chiffrer ce déplacement car la partie génie civil est importante pour installer ce type de mobilier urbain. Ce panneau est-il accidentogène ou simplement pas visible et inutile ?

Nous sommes d'accord et l'avons déjà acté, il y a eu d'autres priorités durant ces deux années. Le déplacer demande à prévoir de nouvelles alimentations électrique et informatique.

11. *Des affiches sont attachées aux poteaux placés sur la zone gazonnée de la Place de Beauplan alors que –sauf erreur- aucune affiche n'est accrochée dans les autres quartiers. C'est une pollution visuelle déjà signalée. Ne pensez-vous pas que les panneaux d'affichage doivent être placés uniquement sur les grands axes de la commune ? (élus sortants)*

Totalement d'accord, l'emplacement choisi n'est pas opportun.

Les calicots, à la demande du conseil du quartier, ne sont plus affichés place de Beauplan. Il s'agit ici de kakémonos, moins impactant visuellement. Nous avons fait équiper 20 lampadaires. Si c'est la volonté des habitants, OK pour ne plus en afficher dans le quartier.

12. *La communication par l'intermédiaire du journal municipal –bien qu'appréciée- manque de souplesse. Les calendriers sont stricts, parfois les textes proposés sont limités sans en avertir les auteurs. Parfois les kakémonos mis à jour au frais de l'association sont non posés... Peut-on s'attendre à une coopération plus évidente avec les associations pour leur faciliter le travail ? (élus sortants)*

Oui, il faut une meilleure coordination avec les services concernés et surtout avec l'élu en charge de ces dossiers.

L'écriture du magazine municipal est un long travail de 2 mois par magazine qui doit respecter un calendrier strict. Le nombre de pages étant lui aussi limité, la taille des textes est forcément limitée pour TOUS les auteurs. Tout cela est orchestré par le comité de rédaction et la commission communication qui relit et corrige tous les magazines.

Pour le reste, la commune s'en est déjà expliquée avec l'association, nous mettrons tout en œuvre pour tendre vers le zéro défaut.

13. *La Salle Jean Racine est difficilement réservable par les associations : pas le choix des dates à proposer aux vedettes...*

Favoriser "vraiment" les associations saint-rémoises fera partie de notre programme.

Le théâtre de l'Espace Jean Racine est très demandé et tant mieux. Là aussi, le calendrier et la procédure de réservation doivent être respectés. Le service vie associative informe et relance les associations (pour la saison sept 2020 - juin 2021 les demandes devaient être faites avant le 15 janvier 2020). TOUTES les demandes pour la saison sept 2019 - juin 2020 ont été honorées (l'EJR est utilisé tous les WE), donc il ne faut pas hésiter à demander et anticiper.

14. *Dernièrement, nous avons appris que les flyers qui doivent être inclus dans le journal doivent porter le logo de la municipalité, même lorsqu'ils sont à la charge des associations. Pensez-vous que l'intégrité soit préservée ? (élus sortants)*

Drôle d'idée, une raison juridique peut le justifier sinon peu opportun.

Cette information est erronée et ce n'est nullement notre volonté. Les flyers sont imprimés par l'association, la ville prend à sa charge l'encartage dans le magazine pour leur distribution dans toute la ville. Le logo de la ville est présent sur les calicots/kakémonos réalisés par la ville pour les associations

CADRE DE VIE :

- ☺ L'entretien régulier de la Clairière
- ☺ La balayeuse qui passe également dans les impasses
- ☺ Le fleurissement

15. *Le Quartier est impacté par des marnières. Il est étonnant que la SARRY n'ait pas procédé à une étude de sol approfondie et n'ait pas consulté les organismes compétents avant constructions. De ce fait aucune information n'a été portée à la connaissance des acquéreurs. En cas de dommages quelle est la responsabilité de la municipalité ?*

Aucune à priori. La dernière modification du PLU dédouane désormais la ville sur les prochaines ventes, mais compliqué d'engager sur les anciennes transactions, à posteriori, la responsabilité de la commune.

Nous ne commenterons pas les actions passées de la SARRY. Mais c'est le devoir de la municipalité de faire connaître l'existence des marnières en l'inscrivant dans le PLU, ce que nous avons fait. Nous avons découvert ce dossier caché à notre arrivée. Aujourd'hui aucun acquéreur ne peut ignorer ce fait.

De plus en cas de dommage dans le domaine privé, l'assurance du propriétaire peut agir. La commune n'est responsable que des dommages sur le domaine public.

16. *De grands terrains existent sur le quartier. La circulation est de plus en plus dense. Vous engagez vous à ne pas réaliser d'immeuble ou des programmes denses ?*

Oui, pas de densification incontrôlée comme pour l'épisode de la barre I3F, mais les propriétaires sont libres de vendre leurs terrains à des promoteurs et c'est ensuite au service urbanisme et au maire d'influer lors de l'instruction des permis de construire afin de rester dans le raisonnable.

La commune n'a pas de terrain constructible dans le quartier de Beauplan, donc n'a pas l'intention de construire. Le classement en zone naturelle de la clairière de Beauplan a été notre première évolution du PLU en 2018.

Les projets privés sont suivis de près avant et pendant l'instruction du permis de construire, et sont présentés en commission urbanisme pour les plus impactants.

17. *Vous engagez vous à informer et à travailler avec la population en cas de projets d'urbanisation ?*

C'est la base de notre programme : la co-construction.

Oui

18. *Quelle est votre politique sociale sur le quartier sachant qu'il est le plus impacté. Vous engagez vous à ne pas réaliser de logements sociaux supplémentaires dans ce quartier afin d'obtenir une répartition équilibrée sur la commune ?*

Oui, le quota de Beauplan est suffisamment rempli en matière de logements sociaux, il faut mieux répartir les futurs projets.

Notre volonté est clairement la répartition des logements sociaux sur tout le territoire de la commune (projets centre-ville, rue de Paris, quartier Butte à Monseigneur).

19. *La maison des Associations a été rénovée, bien équipée d'une petite cuisine et dissociée du gymnase. Toutefois d'autres équipements collectifs sont vieillissants : fuite dans la toiture du gymnase, chauffage énergivore, Les écoles J. Liauzun
Envisagez-vous des travaux de rénovation à court terme ? Lesquels ?*

L'isolation du gymnase semble avancer et être budgétée après la rénovation du sol, le projet sera maintenu.

Les façades des écoles rue des bosquets sont à rafraîchir, la verrière toujours d'actualité (budgétée à priori), par contre continuer à investir dans des rustines pour les modulaires du centre de loisirs (et salles extérieures) nous semble inutile.

Plus de 4 M€ pour le centre-ville et une nouvelle charpente pour Beauplan en attendant la suite avec 2 nouvelles phases sur plusieurs années ... trop long. Il faut démarrer en concertation avec les parents un vrai projet de nouveau centre de loisirs sur Beauplan en début de mandat.

Sont inscrits au budget 2020 la réfection de la verrière qui fuit de l'école Jacques Liauzun, la rénovation du centre de loisirs (en plusieurs phases). Le sol du gymnase a été refait. Au budget 2020 est inscrite une étude pour comparer les différentes solutions de rénovation du gymnase, qui permettra ensuite de lancer les travaux.

20. *Seriez-vous d'accord pour installer une aire de jeux dans la clairière afin de permettre aux enfants d'en profiter au sortir de l'école ?*

Oui bien sûr, sans dénaturer cet espace vert déjà bien abimé avec un panneau de 3/4 mètres de haut utilisé par très peu de sportifs ...

Oui c'est prévu dans notre programme

21. *Les terrains de foot et de pétanque ne sont pas entretenus.*

Oui, il faut tout repenser.

C'est prévu dans le programme

22. *Le fleurissement des lampadaires existe dans certaines rues et pas dans les autres. Avez-vous l'intention de mieux les répartir comme convenu avec les services techniques ?*

Pas d'avis par manque de connaissance de cette répartition, sachant que l'arrosage manuel est une vraie contrainte. Mais il nous paraît aussi nécessaire de trouver d'autres alternatives en matière de fleurissement, plus économe en eau lors de canicule comme nous l'avons vécu l'été dernier

Oui

PROPRETE DES VOIES

Arrêté du 8 février 2018

23. *Abords de « Carrefour » Bien qu'une légère amélioration ait été constatée, il reste beaucoup à faire. Ne peut-on pas obliger l'entreprise à faire nettoyer tous les mois parking et aire de livraison, ainsi qu'un entretien des haies ?*

Démarrer une négociation avec la nouvelle directrice qui n'a peut-être pas le budget ou la volonté pour le faire, mais qui pourrait donner l'autorisation aux services municipaux d'intervenir sur du "privé" ?

L'entretien et la propreté dépendent beaucoup de la volonté du directeur ou de la directrice du magasin. Nous sommes déjà intervenus pour faire les faire bouger, nous continuerons.

23 bis. *Le passage devant le salon de coiffure et le pressing est très étroit, les plots en bois sont vermoulus, voire dangereux et inefficaces, certains déterrés traient sur la pelouse.*

Même réponse.

Nous le signalerons à Carrefour

24. *Immeuble I3F rue des Noyers : Malgré la présence d'un gardien l'endroit est toujours aussi peu et mal entretenu.*

Pourtant les relations avec I3F semblent excellentes, il faudra donc insister.

Nous le signalerons à I3F

25. *Encombrants : Ils sont collectés par le SIOM sur appel téléphonique. Mais parfois il faut attendre plusieurs jours avant l'enlèvement (voire plusieurs semaines). Les déchets posés lors de l'appel sur le trottoir par les particuliers stagnent et se dégradent. La municipalité peut-elle inciter la population à respecter les règles ?*

Selon les quartiers la programmation des collectes est accessible aux services municipaux donc le contrôle par la PM des dépôts sauvages est possible. Il faut faire respecter les plannings du SIOM et intervenir rapidement si ce n'est pas le cas.

Il y a eu une information dans toutes les boîtes aux lettres de ce nouveau mode de collecte, qui fonctionne bien. Concernant ces dépôts sauvages, la Police Municipale intervient et si elle arrive à identifier le responsable, celui-ci est prié de ramasser ses affaires.

26. *La déchetterie est située à Villejust à 30 minutes (18 km) de Saint Rémy ! Ce qui n'incite pas les habitants à trier les déchets. Serait-il possible de négocier un contrat avec la Déchetterie de Magny les Hameaux située juste à côté et qui reçoit déjà les encombrants de certains Saint-Rémois. ?*

Il existait une convention qui limitait pour les saint-rémois le nombre annuel de passages à la déchetterie de Magny à 10 par carte ... le coût était de 18 € refacturé par SQY à la Ville, la nouvelle déchetterie du SIOM sera toujours aussi éloignée, il faut retourner négocier avec SQY si la convention a été abrogée ou modifiée

Il y a déjà un accord avec la déchetterie de Magny. Il faut faire la démarche auprès de la mairie de Magny pour obtenir un badge donnant le droit à 10 dépôts par an.

Du fait de la reprise de la déchetterie par la communauté d'agglomération, nous allons nous renseigner si changements il y a.

PLAN LOCAL DE L'URBANISME

27. *Nous constatons que certaines nouvelles constructions ou rachats récents ne respectent pas le règlement d'urbanisme imposant la végétalisation et la préservation d'arbres existants. Le service urbanisme pourrait-il veiller à ce que les règles environnementales soient respectées ?*

Le Service Urbanisme est en pleine restructuration, à suivre de près.

Le service urbanisme et la police municipale interviennent dès qu'ils en sont informés. Malheureusement tout n'est pas visible depuis la rue. Il ne faut donc pas hésiter à le signaler.

28. *La Plaine d'Aigrefoin peut-elle être encore classée en Zone Agricole Protégée ?*

A vérifier : mais la crainte est la cession de terres agricoles dans 15/20 ans à des promoteurs ou autres suites au contrat avec la SAFER signé en 2017 sans aucune concertation. Ce sera pour nous, un dossier sur lequel nous porterons toute notre attention.

Un acte manqué du maire précédent ! Lorsque ce terrain était à vendre, la commune aurait dû l'acheter pour le protéger. Il a été racheté par dix personnes dont 3 agriculteurs. Certes la vocation agricole est maintenue, mais la commune n'est plus maître.

VOIERIE

☺ Les passages plus réguliers de la P.M. & gendarmerie

29. *3 places de parkings rue du Château d'Eau ont été retirées –sans demander l'avis des habitants- pour laisser la place à des bornes pour véhicules électriques qui sont libres la plupart du temps alors que le quartier manque cruellement de places de parking. Des contraventions ont été données aux véhicules garés sur ces places :*

500.000 € pour deux ans d'expérimentation de 16 voitures/bornes, un flop à grand coup de subventions, le maintien et l'entretien de ces bornes coûtent 1.000 € environ par emplacement et par an à la ville sur la base d'une convention signée avec la CCHV.

Voir réponses suivantes

29 bis. *Les places sont uniquement réservées au système d'auto partage CLEM qui nécessite un abonnement, mais elles sont répertoriées sur la carte « chargemap » alors qu'elles ne sont pas compatibles et ne peuvent servir aux habitants qui ont des V.E.*

Même réponse

L'expérimentation CLEM est terminée, il reste les bornes de recharge dans la commune, payées par la CCHVC. Nous les rendrons plus facilement accessibles

29 ter. *Le système CLEM est trop confidentiel aujourd'hui. Peut-on rendre ces bornes plus universelles et faire en sorte qu'elles acceptent des badges pour qu'elles aient un intérêt général ?*

Le contrat CCHVC/CLEM est d'une opacité totale = peut-on le casser sans risquer un démontage total ou partiel des installations : aucune idée ...

Voir réponse précédente

30. *Un diagnostic sur l'ensemble des rues avait été établi par l'association et communiqué à la mairie. Un plan triennal d'entretien des rues et trottoirs devait fixer les priorités en C.C.Q. où en est-on ? (élus sortants)*

Question pour les élus en charge de la délégation Voirie. Nous n'avons aucune information à notre niveau.

Un diagnostic dans toutes les rues de la ville a été réalisé, permettant de juger l'état du revêtement mais surtout l'état de la structure de la rue : une rue avec une structure en mauvais état est la rue des Noyers.

31. *Caméras : Peut-on obtenir un bilan des Caméras du quartier ? Des résultats obtenus grâce à leur installation Sont-elles toutes exploitables ou en bon état de marche ?*

Question pour les élus en charge de la délégation Sécurité. Nous n'avons aucune information à notre niveau.

Oui les caméras fonctionnent et les images sont exploitées par la gendarmerie plusieurs fois par semaine. Seuls le Maire, la police municipale et la gendarmerie sont autorisés à les visionner.

32 *Non-respect de la zone 30. Vitesse excessive, peu de trottoirs. Les dos d'âne existants ont été retirés et non remplacés. Depuis plus de 25 ans l'Association demande et propose des aménagements physiques partiellement pris en compte jusqu'à ce jour. Quelles sont vos intentions ?*

D'abord répondre favorablement à la question 33 et ensuite "casser la vitesse" exemple rue des Lauriers/rue du Château d'eau, repenser la rue des Merisier (sans trottoir)

Seuls les aménagements physiques permettent de ralentir la vitesse et de faire respecter la vitesse de 30 km/h

Un plan de circulation du quartier sera fait et les aménagements de chaque rue seront vus avec les riverains.

33 *Une étude sur la circulation dans les quartiers devait être menée. Ce projet sera-t-il reconduit sous votre mandature ?*

Oui

Oui, voir réponse précédente

ROUTE DE VERSAILLES :

☺ L'éclairage bleu des passages piétons pour la sécurité

34 *G.T.T. qui prend beaucoup d'essor a demandé un aménagement au Département pour la sortie des employés. V.H.S.R. demande que soit traitée également la sortie du quartier qui bloque les véhicules au STOP de la rue des Buissons pour laisser passer ceux en provenance de Magny qui roulent à une vitesse beaucoup trop excessive. Où en est le dossier, Quels seraient les aménagements proposés ?*

voir élus en place. Nous n'avons aucune information à notre niveau, mais là aussi cette question pourrait être avec les habitants de Beauplan et votre association, l'occasion d'une réflexion commune.

C'est la demande qu'a fait la commune au Département. Nous n'avons pas encore eu de retour.

35 *L'agrandissement de cette entreprise ne pourrait-il pas se faire sur l'ancien domaine de Chevincourt (ex A.G.F.) ?*

Aucune idée. Mais c'est à étudier

GTT a suffisamment de surface sur son terrain, le domaine de Chevincourt est un terrain privé

36 *Sinon avez-vous d'autres projets pour ce terrain (ex AGF) ?*

Voir élus en place (rien en commission urbanisme). Pour nous, il est encore tôt pour nous prononcer, mais là aussi, nous travaillerons en co-construction

Le site des AGF a bénéficié d'un permis de construire sous l'ancienne mandature pour la réhabilitation d'une partie du domaine. Pour nous ce permis est illégal mais aujourd'hui il est hors recours. Nous avons confié ce dossier à l'EPF (Etablissement Public Foncier) afin que le projet actuel soit équilibré et qu'il ne fasse pas tourner les compteurs SRU de la commune pour l'unique profit de promoteurs privés. (Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement urbain : règles de mixité sociale en matière de construction)

37 *Le mur de la Maison Bakouche n'est pas terminé depuis plus de 10 ans. Serait-il possible au moins de le peindre afin d'avoir un aspect moins délabré ?*

Sujet sensible mais à traiter.

Le mur fait partie du domaine privé, la commune ne peut pas contraindre un propriétaire privé à faire des travaux pour l'esthétique. Néanmoins, la commune est en discussion avec M.Bakouche pour que ce dossier avance.

38 *Le trottoir est difficile d'accès aussi bien pour les piétons, que pour les poussettes Vélos d'enfant etc Lorsqu'il pleut les pieds sont mouillés par l'herbe parfois haute et pas toujours entretenue. Un aménagement avec un revêtement approprié perméable et anti glissant est absolument nécessaire.*

Oui

Oui d'accord

LIAISON & TRANSPORTS QUARTIER & CENTRE VILLE

39. *Les habitants du quartier peuvent bénéficier de la navette « Orpea » Pouvez-vous indiquer les jours et les heures de son passage, et mieux communiquer à ce sujet. (affichage aux points de passage par ex) (élu en place)*

Oui

Cet essai a été stoppé car cela n'a pas fonctionné.

40. *Une demande de subvention a été faite au PNR pour des Appuis Vélos. Pourrions-nous en avoir sur le quartier au parking de l'école ainsi qu'aux arrêts de bus de la route de Versailles.*

Oui

50 appuis vélo ont été achetés par la commune et commencent à être installés. Le besoin pour le quartier de Beauplan a bien été identifié.

41. *Une demande du PNR a été faite pour envisager la création de piste pour la Véloscénie dans la forêt de Beauplan sans en aviser la commune. Des levées de géomètre ont été réalisées, et le Département va lancer une étude début 2020. La décision se fera en coordination avec la municipalité Quelle est votre position ?*

Difficile au regard du parcours et du dénivelé = une solution avec sortie sur la rue de Versailles a été aussi évoquée mais cela semble compliqué avec le trafic routier de la départementale et également éloigné du centre-ville ... Mais notre souhait est bien sûr de trouver une solution qui répondrait aux attentes des habitants tout en sauvegardant des règles de préservation de la faune et de la flore.

Nous nous sommes plaints au département de ces agissements et Mme Kollmannsberger, vice-présidente du département nous a écrit, courrier que nous vous avons fait parvenir. Nous travaillerons de concert avec le Département pour créer une liaison douce à travers ce bois départemental.

41 bis. *Une demande des habitants est d'avoir une simple piste (vélos, poussettes) permettant d'accéder au centre-ville à travers cette petite forêt et débouchant sur la Route de Versailles. Quel est votre avis ? Déplacement doux ?*

Voir ci-dessus

C'est un de nos projets pour relier le quartier au centre-ville. Voir réponse précédente

NUISANCES

☺ L'implication de la municipalité dans le dossier G.T.T.

42 *Nuisances aériennes Toussus Le Noble : Une demande de rendez-vous avec la municipalité actuelle a été faite pour expliquer les craintes quant à l'évolution de l'activité et les impacts que cela pourrait provoquer (ouverture de l'aviation d'affaires, annulation de la plage de silence ...). Beauplan, le Rhodon, la rue de Paris, sont impactés. Aucune suite n'a été donnée pour le moment. Êtes-vous prêts à vous impliquer comme les maires de Chateaufort, Magny les Hameaux, Villers Le Bâcle, Les Loges en Josas pour aider les riverains à agir auprès de la Préfecture pour que ces nuisances soient prises en considération ?*

Oui, il y aura certainement une continuité avec les nouveaux maires de Toussus le Noble et de Chateaufort, le maire des Loges est très accessible et le maire de Magny saura nous conseiller. Il faut avancer sur ces différents sujets et cela entre aussi dans notre programme

Nous avons conscience de ne pas avoir été suffisamment présents sur ce dossier pendant ces deux années, mais il y avait tant à faire. Oui nous avons la volonté de nous impliquer dans ce dossier

43 *Malgré l'implication de la commune dans le dossier G.T.T. nous craignons que les nuisances sonores continuent et réapparaissent aux beaux jours. Un refroidisseur pour circuit hydraulique installé à l'air libre en serait éventuellement la cause. Une étude acoustique doit être faite par G.T.T. dans les prochains mois. Avez-vous l'intention de continuer à suivre ce dossier de près ?*

Oui, nous avons été alertés sur cette nuisance (vidéo) !

Oui, nous avons de bonnes relations avec GTT et ils sont réactifs à nos demandes, donc nous continuerons avec l'aide des riverains.

43 bis. *A la demande des riverains de demander à G.T.T. de désigner un interlocuteur interne à l'entreprise qui puisse assurer l'interface entre G.T.T., la mairie, les riverains et V.H.S.R. ?*

Premier pourvoyeur de la CFE/CVAE de la ville, il faut être diplomate et entamer un vrai dialogue, G.T.T. aura certainement besoin de la ville pour ses futurs projets de développement

.../... pas de réponse

QUESTIONS GENERALES

INTERCOMMUNALITÉ : quelles sont les compétences de la commune au sein de la C.C.H.V.C. ? Avez-vous l'intention de rejoindre une autre Communauté d'Agglomération, si oui laquelle ?

Peu de compétences opérationnelles à part les liaisons douces, développement économique et ... la collecte des impôts FPIC, GEMAPI, SIOM ... L'année 2020 sera cruciale pour la CCHVC, changement de président, quel sera l'avis du préfet pour la faire perdurer ou pas. Quelles nouvelles compétences à intégrer avec les recrutements indispensables en face (permis de construire...) ?

Les compétences (obligatoires ou optionnelles) ne sont pas réparties par commune. Monsieur Dominique Bavoil était vice-président de la CCHVC, en charge du tourisme et du développement économique. En 2 années, il a mis en place la taxe de séjour, qui assure une source de revenus pour les actions à entreprendre, et le club des entrepreneurs. Il reste encore beaucoup à faire et nous comptons redynamiser celle-ci pour des actions concrètes envers ses habitants.

Il n'est, pour nous, pas question de rejoindre une communauté d'agglomération, volonté partagée par les maires actuels.

TERRAINS DES SŒURS : *Vos objectifs :*

Ni déviation, ni construction de logements dans notre programme

L'objectif est d'étudier la faisabilité technique, financière, l'impact environnemental, d'une liaison routière entre la rue de Paris et la rue Ditte, pour réduire la circulation rue de la République et en faire une zone partagée piétons, cyclistes, voiture.

ACHATS DE TERRAINS PAR LA COMMUNE : *Vos objectifs*

Il nous fera d'abord faire un audit sur les finances de la commune et faire des arbitrages prioritaires

La commune n'a pas l'intention d'acquérir des terrains, mais sera très attentive à récupérer dans le domaine public des portions de terrain, permettant ici un cheminement le long d'une rivière, là un agrandissement ou une création de trottoir.

QUELS SONT LES GRANDS CHANTIERS (en dehors de ceux déjà commencés : Centre aéré, Cœur de Ville ...) ENVISAGES SOUS VOTRE MANDATURE ?

Voir ci-dessus

- Centre de loisirs ; restaurant scolaire, relais d'assistants maternels : la construction a démarré
- Cœur de ville : la signature de la vente est imminente
- Extension de l'Espace Jean Racine pour y faire un lieu d'accueil et regroupant les activités musicales et associatives : 3 architectes ont été choisis et doivent rendre une esquisse en mai 2020
- Extension de l'Ecole Jean Jaurès : le cahier des charges, concerté avec les enseignants et les parents d'élèves est fait
- Pole gare : l'étude est à relancer, une fois le contentieux avec la RATP réglé

Tous les autres projets sont à découvrir dans notre programme, à paraître début mars

-0-0-0-

Le questionnaire étant déjà très complet, V.H.S.R. ne s'étendra pas sur les dossiers du centre-ville et de la RATP sachant que vous rencontrez les associations engagées également dans ces dossiers. Nous nous permettrons d'informer les adhérents sur les réponses apportées par les candidats sur tous les sujets évoqués.

L'Association remercie les candidats pour leur accueil et leurs réponses.